

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/09/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS : AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS FINANCIERES DES COMMUNES D'AULNAY-SUR-MAULDRE ET D'HARGEVILLE DE 2024		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 20/09/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 02/10/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 108

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 25

AIT Eddie a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BORDG Michaël a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à MINARIK Annie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole
DUMOULIN Pierre-Yves a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
HAMARD Patricia a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
JALTIER Alec a donné pouvoir à WOTIN Maël
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à TURPIN Dominique
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly

LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MONNIER Georges a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MOREAU Jean-Marie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
MULLER Guy a donné pouvoir à NICOLAS Christophe
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à PERRON Yann
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 8

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, DAZELLE François,
JUMEAUCOURT Philippe, NICOT Jean-Jacques, POURCHE Fabrice

132 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON
Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL
Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude,
BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE
Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD
Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle,
DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe,
DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD
Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila,
ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD
Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima,
HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER
Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine,
KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-
Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel,
LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice,
LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-
Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-
Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges,
MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel,
NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-
BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique,
PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, REBREYEND Marie-Claude,
REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc,
SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa,
TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-
Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-
POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

QUIGNARD Martine

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

Par dérogation aux principes de spécialité territoriale et fonctionnelle qui les régissent, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent, sur le fondement de l'article L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT), financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés par l'exécutif des deux collectivités concernées. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

C'est dans ce cadre que la Communauté urbaine a mis en place un dispositif de fonds de concours au bénéfice de ses communes membres et plus particulièrement celles dont la population est inférieure à 5 000 habitants. Le premier fonds de concours a été déployé sur une période de quatre ans entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2020. Par délibération en date du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a mis en place un nouveau fonds de concours d'une durée de cinq ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 à hauteur de 1,7 M€ par an.

La commune d'Aulnay-sur-Mauldre a sollicité la Communauté urbaine le 18 juin 2024, afin d'obtenir un complément de financement pour son projet approuvé lors du Conseil communautaire du 4 avril 2024, suite à l'évolution du plan de financement du fait de la diminution des subventions de l'Etat résultant des notifications reçues dans le cadre de la campagne 2024.

Le fonds de concours passe de 47 922,46 € à 65 851,15 €, le montant et le contenu du projet restant inchangé.

La commune d'Hargeville, suite à la défaillance de l'entreprise titulaire, a découvert que des travaux complémentaires étaient nécessaires induisant un surcoût.

Le projet passe de 20 300 € à 38 604,50 € HT et le fonds de concours de 10 150 € à 19 302,25 €.

Cette demande a été soumise au comité d'engagement dans le cadre d'une consultation écrite le 13 septembre.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention financière approuvée par délibération du Conseil communautaire du 4 avril 2024, afin de modifier le montant du fonds de concours attribué à la commune d'Aulnay-sur-Mauldre de 47 922,46 € à 65 851,15 €,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention financière initiale approuvée par délibération du Conseil communautaire du 4 avril 2024 afin de modifier le montant du fonds de concours attribué à la commune d'Hargeville de 10 150 € à 19 302,25 €,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2024,
- d'autoriser le Président à signer les conventions, ainsi que tout acte afférent.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-26,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-05-19_02 du 19 mai 2022 modifiant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-12-14_04 du 14 décembre 2023 modifiant l'article 6 du règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-04-04_04 du 4 avril 2024 portant attribution des fonds de concours pour les communes de moins de 5 000 habitants pour la session 2024,

VU la délibération de la commune d'Hargeville du 14 septembre 2024 sollicitant un avenant afin de modifier le montant du fonds de concours suite aux travaux complémentaires non prévus par l'entreprise titulaire défaillante,

VU la délibération de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre du 1^{er} octobre 2024 sollicitant un avenant afin de modifier le montant du fonds de concours suite à l'évolution du plan de financement initial,

VU le projet d'avenant n°1 pour la commune d'Aulnay-sur-Mauldre,

VU le projet d'avenant n°1 pour la commune d'Hargeville,

VU l'avis favorable du comité d'engagement réuni en consultation écrite le 13 septembre 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 1 - Affaires générales le 17 septembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention financière initiale joint en annexe concernant le fonds de concours attribué à la commune d'Aulnay-sur-Mauldre par délibération du Conseil communautaire du 4 avril 2024, afin de modifier le montant du fonds de concours de 47 922,46 € à 65 851,15 €.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention financière initiale joint en annexe concernant le fonds de concours attribué à la commune d'Hargeville par délibération du Conseil communautaire du 4 avril 2024, afin de modifier le montant du fonds de concours de 10 150 € à 19 302,25 €.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer les conventions, ainsi que tout acte afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 02/10/2024
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 01/10/2024
Exécutoire le : 02/10/2024
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 septembre 2024

Grand Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile